

Règlement tournoi interne 2019/2020



I. Cadre Règlementaire

I.1. Le tournoi interne du Tennis Club Saint Louis Poissy est un tournoi homologué à la FFT réservé aux adhérents licenciés au club âgé d'au moins 18 années.

I.2 Le tournoi interne du Tennis Club Saint Louis Poissy ne proposera pas de tableau de type « consolante ».

I.3. Le juge arbitre pour ce tournoi est M. Nicolas DULINGE.

I.4. Pour toute question d'ordre administrative ou organisationnelle votre interlocuteur privilégié sera M. Dimitri REGNIER

II. Inscription

II.1. Pour participer au tournoi, chaque participant doit avoir lu et approuvé ce règlement.

II.2. Le droit d'engagement au tournoi interne est de 12€. Il est perçu par le T.C.S.L.P et doit impérativement être réglé **AVANT** votre 1^{er} match. Afin de procéder au règlement les participants ont 3 possibilités :

- Paiement par chèque au clubhouse
- Paiement par espèce au clubhouse
- Paiement en ligne via l'application Ten'Up – onglet tournoi interne 2020

III Déroulement des matchs

III.1. Tous les matchs se jouent au format de jeu 1, en 2 sets gagnants avec jeu décisif (tie-break : le 1er joueur arrivé à 7 points avec 2 points d'écart) à 6 partout dans chacun d'entre eux.

III.2 Les résultats des matchs doivent être communiqués au Juge Arbitre (nicolas.dulinge@gmail.com) et au club par mail (tournois@tennispoissy.com).

III.3. Tous les matchs doivent **impérativement** être effectués avant les dates limites indiquées sur les tableaux. Si un match n'a pas été effectué avant la date limite, les deux joueurs seront considérés comme forfait.

III.4. Le club s'engage à fournir un tube 3 balles neuves pour chaque match. Les joueurs doivent contacter le club avant chaque match afin de définir des modalités de récupération de ce tube de balle.

III.5. Pour assurer le bon fonctionnement de l'école de tennis, il vous est demandé de remettre le tube de balles après chaque match afin que celles-ci puissent être utilisées pour les cours de tennis.

IV. Réservations

IV.1. Après chaque match le vainqueur recevra par mail les coordonnées de son futur adversaire afin de convenir d'une date pour la réalisation du match. Cette date doit être communiquée au club afin qu'un court puisse être réservé pour 2 heures. Au premier tour les noms marqués d'un astérisque recevront les coordonnées de leurs adversaires et suivront le processus expliqué ci-dessus.

IV.2. Afin de limiter les problématiques liées aux matchs durant plus de 2 heures il vous est demandé de commencer votre échauffement à l'heure exacte de début de votre réservation et de ne pas dépasser les 10mn d'échauffements. Toutefois, si le match dure davantage de 2 heures, 3 possibilités s'offrent aux participants :

- Continuer le match si personne n'a réservé le créneau suivant ;
- Continuer le match sur un autre court disponible si les conditions le permettent et seulement si les 2 joueurs sont d'accord ;
- En cas d'impossibilité de poursuivre la rencontre, les 2 joueurs doivent convenir d'un rendez-vous (rapproché) pour terminer le match. A la reprise, le match reprendra là où il avait été interrompu et si possible sur le même court. Pensez donc bien à noter le score (le serveur, le côté, ...).

V Le tableau

V.1. Le tableau sera affiché sur le panneau dans le club house et sur le site internet du T.C.S.L.P. (www.tennispoissy.com).

V.2. Pour chaque tour, tous les matchs doivent être joués et les résultats communiqués au juge arbitre avant la date indiquée dans le tableau.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Accueil au chalet :

- Mercredi 10h – 17h
- Vendredi 12h – 16h
- Samedi 10h – 17h
- Dimanche 10h – 13h

Tél : 01 39 11 50 74

Mail : tournois@tennispoissy.com

Juge arbitre : Nicolas DULINGE

Tél : 06 78 96 21 87

Mail : nicolas.dulinge@gmail.com

Dimitri REGNIER

Tél : 06 76 64 59 14

Mail : regnier.dimitri@gmail.com